

Rapport de minorité N° 20

Réponse au postulat de Mme Josette Gaille et consorts du 24 novembre 2015, intitulé « Pensons à l'environnement »

Nyon, le 23 novembre 2016

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée de l'étude du rapport no. 20 s'est réunie le mercredi 16 novembre 2016 à 19h00. Etaient présents Monsieur le Municipal Maurice Gay et Madame la Cheffe du Service Informatique Yvonne Winteler, Madame et Messieurs les Conseillers Josette Gaille, Yves Gauthier-Jaques, Dominique Karlen, Charles Petrequin (en remplacement de Stéphane Delley), Sadik Krasniqi, Olivier Tripet, René Wenger, président chargé du rapport. Monsieur Nicolas Bourquin était excusé.

La commission remercie Monsieur Gay et Madame Winteler pour le travail qu'ils ont réalisé et les renseignements qu'ils nous ont fournis.

Le rapport municipal contient de nombreuses informations relatives à ce projet. Il a cependant été rappelé et précisé que :

- Concernant le stockage de documents, dans le cas où des données personnelles sont gérées, la solution Dropbox actuellement utilisée n'est pas conforme aux exigences de la loi sur la protection des données, raison pour laquelle la Municipalité propose un stockage des documents sur la plateforme Storebox et en prend la responsabilité ; pour rappel, Dropbox est hébergé aux USA alors que Storebox proposé est hébergé par Swisscom ;
- La Municipalité ne souhaite pas allouer de crédits aux Conseillers communaux pour l'acquisition de matériel informatique ; de nombreux Conseillers possèdent déjà le matériel nécessaire ;
- La Municipalité n'allouera pas d'indemnité pour l'impression des documents ; le choix sera offert aux Conseillers d'utiliser la plateforme Storebox ou de demander l'envoi des documents imprimés bien que le but recherché soit une diminution de l'impression et de l'envoi de documents ;
- Une formation de deux heures sur la solution de stockage des documents sera mise en place et proposée aux Conseillers qui souhaitent en profiter ; un formateur externe sera mandaté et environ Fr. 2'000.- seront investis pour cette formation ;
- L'introduction de cette nouvelle procédure est possible au début de 2017.

- Mme Winteler a informé que la qualité du WIFI dans la salle du Conseil communal sera améliorée.

Conclusion

La commission accepte le rapport 20/2016 mais elle demande formellement à la Municipalité de, non seulement réaliser ce projet, mais de s'y atteler ensemble avec la refonte du site officiel de la Ville de Nyon selon le rapport no. 235. Elle souhaite que la Municipalité mette toute l'énergie nécessaire pour présenter au plus vite un nouveau préavis pour le site nyon.ch.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport municipal N° 20/2016 relatif à la réponse au postulat «Pensons à l'environnement» rédigé par Mme la Conseillère communale Josette Gaille et consorts le 24 novembre 2015,

oui les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du rapport municipal No. 20/2016 valant réponse au postulat « Pensons à l'environnement » rédigé par Mme la Conseillère communale Josette Gaille et consorts le 24 novembre 2015 ;
2. de charger la Municipalité de mettre en place les solutions d'accès aux fichiers et les formations décrites dans ce rapport.

La minorité de la Commission :
Josette Gaille
René Wenger, président, chargé du rapport.